

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6352

présenté par

M. Moreau, M. Mis, Mme Leguille-Balloy, M. Damaisin, M. Leclabart, M. Perea, M. Venteau,
M. Lejeune, M. Travert, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Mendes et M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE 59

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 59 proposant une expérimentation visant à proposer quotidiennement dans les services de restauration collective, un menu végétarien.

La Loi EGALIM avait déjà introduit l'obligation de proposer un menu végétarien hebdomadaire dans l'ensemble de la restauration scolaire à partir du 1er novembre 2019, dans le cadre d'une expérimentation de deux ans. Il serait par conséquent nécessaire de prendre en considération les enseignements d'une telle expérimentation, notamment en ce qui concerne la question du gaspillage alimentaire.